

A Belgrade, la discussion sur les droits de l'homme sera un exercice délicat. Il est certains espoirs que nous ne pouvons nous permettre de faire miroiter; il y a des seuils de tolérance que nous ne pouvons franchir, de peur de faire plus de tort que de bien à la cause des droits de l'homme en Europe de l'Est. Mais, dans les limites possibles, on nous demandera de concrétiser les engagements que nous avons collectivement pris à Helsinki. Après tout, c'est nous qui avons intégré la dimension des droits de l'homme à l'Acte final, et elle reste au coeur de notre conception de la détente.

Il est évident que nous n'allons pas à Belgrade pour rédiger un autre Acte final. Le programme que renferme ce document constitue une base suffisante pour aller de l'avant. L'étendre reviendrait à encourager la médiocrité. A mes yeux, la tâche de nos représentants à Belgrade est de procéder à une évaluation objective du chemin parcouru, de reconnaître les obstacles qui nous ont empêché de faire des progrès plus constants et plus satisfaisants, et de tracer des lignes de conduite qui nous permettront d'aboutir à de meilleurs résultats dans l'avenir. La perspective de la Conférence de Belgrade a déjà fait bouger des secteurs où rien ne se serait produit sans elle et j'imagine qu'au bout du compte, il sera dans notre intérêt de veiller à la continuation de ce processus multilatéral, ne serait-ce que pour inciter à une mise en oeuvre plus fidèle.

Évidemment, même un respect plus fidèle des dispositions de l'Acte final ne suffira pas à conserver l'élan de la détente. L'autre partie nous dit que la détente lui apparaît irréversible. Je suis certain que, dans la conjoncture actuelle, aucun gouvernement intelligent ne voudrait qu'il en soit autrement. Mais la détente ne sera irréversible que si on la rend irréversible. Et elle ne le deviendra que si le processus dépasse largement les frontières de l'Acte final.

De temps à autre, on essaie de définir la détente, ce qui est utile jusqu'à un certain point seulement, car définir n'est pas seulement inclure mais aussi exclure. Selon le Canada, il n'y a pas avantage actuellement à définir la détente avec trop de précision. Nous préférons de beaucoup la définition très large donnée dans le préambule de l'Acte final, sur laquelle nous sommes tous tombés d'accord: la détente est ce qui vise à faire disparaître le soupçon pour que règne la confiance.

Beaucoup d'entre nous ont dit que la détente doit être totale. C'est parce que, à la fin, la confiance doit être entière. Le renforcement continu de la puissance militaire en Union soviétique est un exemple topique. Nous ne pouvons concilier facilement le climat de la détente avec une course aux armements qui ne donne aucun signe de ralentissement. Nous ne pouvons pas non plus espérer que la confiance s'établisse entre les États d'Europe lorsque l'un d'eux tourne à son seul avantage des situations prévalant sur d'autres continents.

Le concept même de la lutte idéologique présente un autre obstacle. Tôt ou tard, elle ne manquera pas de se traduire par un ingérence dans les affaires intérieures d'un pays. Je ne dis pas que la notion comme telle doive nous alarmer sans raison. Nos idées peuvent se défendre sur leur propre mérite et sur celui des sociétés qui les professent. Mais, nous ne pouvons accepter des règles qui admettent la diffusion d'une